



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/1/Add.1  
9 juin 2009

FRANCAIS  
ORIGINAL: ENGLISH

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-huitième réunion  
Montréal, 6-10 juillet 2009

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Ouverture de la réunion**

Remarques préliminaires du président du Comité exécutif.

**2. Questions d'organisation**

**a) Adoption de l'ordre du jour**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 58<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/1 et, si nécessaire, tel que verbalement amendé durant la plénière.

**b) Organisation des travaux**

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

**3. Activités du Secrétariat**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/2 présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 57<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le document comprend des informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 57<sup>e</sup> réunion et

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

sur les préparatifs pour la 58<sup>e</sup> réunion ainsi que des informations sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période.

Questions à traiter: aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport.

#### **4. État des contributions et des décaissements**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/3 fournit de l'information sur l'état du Fonds au 27 mai 2009, selon les registres du Trésorier. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 89 461 196 \$US, en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 57<sup>e</sup> réunion inclusivement.

Questions à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait.

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/3, qui contient de l'information supplémentaire sur les billets à ordre.
- b) Prendre note de la liste des Parties (annexe I au présent rapport) qui ont décidé de verser leur contribution au Fonds en ayant recours au mécanisme de taux de change fixe pour la période de reconstitution 2009-2011.
- c) Exhorter de nouveau les Parties à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possibles.

#### **5. État des ressources et planification**

##### **a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/4 contient un résumé des ajustements financiers signalés par les agences bilatérales et les agences de mise en œuvre et acceptés par le Secrétariat du Fonds. Il inclut aussi des statistiques sur les projets qui détiennent des soldes au-delà de la période autorisée de 12 mois après l'achèvement du projet et indique le montant des ressources disponibles pour la 58<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter:

- Solde non-engagé de 461 338 \$US détenu par la Banque mondiale pour le plan d'élimination complète des CFC en Turquie qui fut achevé en 2005.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) prendre note du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/4;
- (b) prendre note du montant net de 340 398 \$US en soldes de projets retournés par les agences d'exécution à la 58<sup>e</sup> Réunion. Ce montant comprend le remboursement de 59 829 \$US par le PNUD, 209 562 \$US par le PNUE, 64 015 \$US par l'ONUDI et 6 992 \$US par la Banque mondiale ;
- (c) prendre note du montant net de 26 352 \$US en coûts d'appui associés aux soldes de projets retournés par les agences d'exécution à la 58<sup>e</sup> Réunion. Ce montant comprend le remboursement de 4 396 \$US par le PNUD, 14 621 \$US par le PNUE, 6 426 \$US par l'ONUDI et 909 \$US par la Banque mondiale ;
- (d) prendre note du montant net des fonds et des coûts d'appui des projets retournés par les agences bilatérales à la 58<sup>e</sup> Réunion, s'élevant à 309 713 \$US ;
- (e) demander au Trésorier de réduire le financement bilatéral de 47 598 \$US pour le Canada, de 43 947 \$US pour le Danemark, de 76 855 \$US pour la Finlande et de 78 451 \$US pour l'Italie, ainsi que d'inscrire 59 363 \$US d'intérêts accumulés ;
- (f) demander au Trésorier d'imputer 62 862 \$US destinés aux projets bilatéraux futurs à la contribution bilatérale de l'Allemagne au triennat précédent ;
- (g) noter que les agences d'exécution détenaient des soldes d'un montant total de 5 752 304 \$US, excluant les coûts d'appui, provenant de projets achevés depuis plus de deux ans. Ce montant inclut 519 466 \$US du PNUD, 1 530 274 \$US du PNUE, 521 077 \$US de l'ONUDI et 3 181 487 \$US de la Banque mondiale ;
- (h) noter que la France détenait des soldes de 165 917 \$US incluant les coûts d'appui pour des projets achevés depuis plus de deux ans ;
- (i) demander à la Banque mondiale de lui présenter à sa 58<sup>e</sup> Réunion un rapport actualisé sur le retour des soldes non engagés de 461 338 \$US du plan de gestion de HCFC en Turquie, qui avait été achevé en 2005.

**b) Plans d'activités de 2009 et retards dans la proposition des tranches annuelles**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/5 examine la planification des activités à la lumière des approbations à la 57<sup>e</sup> réunion, des propositions soumises à la 58<sup>e</sup> réunion et des allocations dans les plans d'activités de 2009. Il commence par traiter des décisions prises à la 57<sup>e</sup> réunion au sujet des plans d'activités de 2009-2011. Il présente aussi la valeur des activités qui n'ont été proposées ni à la 57<sup>e</sup>, ni à la 58<sup>e</sup> réunion mais qui étaient inscrites dans les plans d'activités de 2009 et identifiées comme des projets requis pour la conformité. Il évalue aussi les engagements futurs approuvés jusqu'à présent et ceux qui sont présentés pour approbation à la 58<sup>e</sup> réunion et conclut par des observations et des

recommandations. Ce document inclut aussi de l'information sur les retards dans la présentation des tranches, notamment celles qui étaient attendues à la 58<sup>e</sup> réunion, celles qui n'ont pas été présentées avec l'accord du Secrétariat et soumet des recommandations pour examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter:

- 2,75 millions \$US ont été alloués au-delà des besoins identifiés par le modèle de plan d'élimination triennal;
- Sur les 37 450 163 \$US demandés à la 58<sup>e</sup> réunion, les agences ont présenté des projets évalués à plus de 888 175 \$US qui ne figuraient pas dans les plans d'activités et qui dépassent le montant inclus pour eux dans les plans d'activités de 2009. S'ils sont approuvés, le Comité exécutif aura approuvé 6 195 667 \$US de plus que le montant total inscrit dans les plans d'activités pour ces projets;
- Des demandes au montant de 47,5 millions \$US restent à présenter en 2009 pour des activités indispensables pour la conformité; et
- Cinquante tranches annuelles attendues à la 58<sup>e</sup> réunion n'ont pas été présentées, 21 d'entre elles ont été reportées pour une deuxième réunion consécutive. Deux autres tranches annuelles ont été présentées mais retirées à cause des fonds suffisants provenant de tranches approuvées et de l'absence d'un rapport de vérification.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a. noter le rapport sur l'état du plan d'activités pour 2009, tel que figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/5, le fait qu'une enveloppe de 47,5 millions \$US a été prévue pour des activités qui ont été requises pour la conformité mais n'ont pas été présentées lors de la 58<sup>e</sup> réunion, et le fait que la valeur des engagements reconduits et approuvés lors de la 58<sup>e</sup> réunion [est supérieur/inférieur] de XXX \$US [chiffre à être communiqué en fonction des approbations effectives] à la valeur figurant dans le plan d'activités du Fonds multilatéral pour la période 2009-2011;
- b. noter les informations sur les tranches annuelles des accords pluriannuels présentées au Secrétariat par le Canada, l'Italie, l'Espagne, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, et la Banque mondiale, telles que figurant dans le document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/5);
- c. demander aux agences bilatérales et multilatérales d'exécution de présenter les activités requises pour la conformité dans le plan d'activités pour 2009 à la 59<sup>e</sup> réunion;
- d. noter que 23 des 73 tranches annuelles des accords pluriannuels qui devaient être présentées, l'ont été dans les délais impartis, à la 58<sup>e</sup> réunion mais que les 50 autres ne l'ont pas été;
- e. noter que des courriers devraient être adressés pour les tranches annuelles - indiquées

- dans le tableau 6 du présent document -, qui auraient dû être présentées aux 2 dernières réunions, assorties des raisons motivant leur retard, et encourager les agences d'exécution et les autorités compétentes des pays visés à l'Article 5 à prendre des mesures en vue d'accélérer la mise en œuvre des tranches approuvées, afin que les tranches qui auraient dû être présentées antérieurement puissent l'être à la 59<sup>e</sup> réunion;
- f. noter que des courriers devraient être adressés pour les tranches annuelles - indiquées dans le tableau 7 du présent document -, qui auraient dû être présentées aux 2 dernières réunions, assorties des raisons motivant leur retard, et encourager les agences d'exécution et les autorités compétentes des pays visés à l'Article 5 à présenter ces tranches annuelles à la 59<sup>e</sup> réunion;
- g. encourager les autorités du Costa Rica à accélérer l'achèvement de la tranche en cours et les autorités de l'Inde à remplir les documents nécessaires, afin de présenter, dans les meilleurs délais, les tranches annuelles concernant le projet d'élimination du bromure de méthyle au Costa Rica et le projet d'arrêt accéléré de la production des CFC en Inde;
- h. noter que le niveau des tranches annuelles présentées pour approbation à la 58<sup>e</sup> réunion, s'élevait à XXX \$US et, qu'en conséquence, le niveau total des engagements pour la période 2010-2014 s'élèverait à XXX millions \$US [à actualiser].
- c) **État de la mise en oeuvre des projets en retard et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal**

[Texte à inclure dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/1/Add.2]

## 6. Mise en œuvre du programme

### a) Surveillance et évaluation

#### i) Mandat et charge de travail de l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation (décisions 56/8e) et 57/12)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/7 contient l'évaluation de la charge de travail de l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation dans la perspective des besoins de surveillance et d'évaluation immédiats et à plus long terme ainsi qu'une description de tâches révisée du poste.

#### Questions à traiter :

- Évaluation de la charge de travail de l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation;

- Description de tâches révisée du poste d'Administrateur principal, Surveillance et évaluation.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document Mandat et charge de travail de l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation (décisions 56/8 e) et 57/12) présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/7;
- b) Convenir de l'évaluation de la charge de travail de l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation présentée dans ce document;
- c) Adopter la description de tâches révisée de l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation jointe à l'annexe I.

ii) **Rapport final sur l'évaluation des plans de gestion de l'élimination finale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/8 s'appuie sur l'étude théorique de l'évaluation des plans de gestion de l'élimination finale (PGEF), présentée à la 55<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/8. Cette deuxième et dernière partie de l'évaluation complète des PGEF dans les pays à faible volume de consommation contient les résultats des études de cas individuels menées dans 8 pays à faible volume de consommation par différents consultants entre décembre 2008 et mai 2009.

Questions à traiter:

- Élimination réalisée, conformité et retards;
- Adéquation du financement et soutien des gouvernements et des agences d'exécution;
- Mise en œuvre des PGEF;
- Surveillance, rapports et vérification; et
- Leçons tirées pour la réalisation de l'élimination complète des CFC et la préparation des PGEH.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a. Prendre note du rapport final sur l'évaluation des plans de gestion de l'élimination finale contenu dans le présent document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/8.
- b. Demander aux agences bilatérales et d'exécution aidant les pays visés

à l'Article 5 à la mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination finale de fournir régulièrement aux Unités nationales de l'ozone des rapports financiers à jour sur les décaissements de fonds et les engagements liés aux activités de projets, afin qu'elles soient en mesure d'en faire part à leur gouvernement respectif.

- c. Demander aux pays visés à l'Article 5 d'accorder l'attention due à l'examen et à l'amélioration de leur collecte de données et de leur système de surveillance concernant le contrôle du commerce des SAO, afin d'améliorer s'il y a lieu la qualité et la fiabilité des données d'importation et d'exportation communiquées par les autorités douanières, les entreprises et les ateliers d'entretien.
- d. Demander aux agences bilatérales et d'exécution, lors de la mise en œuvre de la/les dernière(s) tranche(s) des plans de gestion de l'élimination finale, de conseiller et d'aider les pays visés à l'Article 5 dans leur révision des réglementations en cours sur les SAO, notamment les systèmes d'autorisation, afin d'y inclure des réglementations sur les importations/exportations se rapportant aux HCFC.
- e. Demander aux pays visés à l'Article 5 de prendre en considération dans les futurs plans nationaux d'élimination, semblables aux plans de gestion de l'élimination finale, la mise en place d'unités de gestion de programme, dans la limite des fonds disponibles, pour compléter les ressources de l'Unité nationale de l'ozone en vue d'améliorer l'efficacité de ses activités de mise en œuvre, de surveillance et d'évaluation exigées dans le cadre de ces programmes.
- f. Demander aux agences bilatérales et d'exécution aidant les pays visés à l'Article 5 d'expliquer la faisabilité technique et la viabilité économique des centres de régénération de SAO, avant leur mise en place.
- g. Demander aux pays visés à l'Article 5, lors de l'élaboration et/ou la conception de programmes de formation destinées aux techniciens, d'inclure des modalités spécifiques pour aider au meilleur coût et de façon durable le secteur informel.

### iii) **Étude théorique sur l'évaluation des projets sur les refroidisseurs**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/9 contient une étude théorique et des études de pays connexes, basées sur une revue théorique et sur l'analyse de plus de 90 documents de projets et rapports disponibles au Secrétariat du Fonds multilatéral et de trois études de cas de pays. Le document étudie les efforts de mise en place de programmes de

cofinancement entre le Fonds multilatéral et d'autres institutions, examine la faisabilité technique et l'attrait financier des remplacements de refroidisseurs puis se termine par une série de conclusions, de leçons tirées et de recommandations.

Questions à traiter:

- Expériences de cofinancement avec d'autres institutions;
- Faisabilité technique et incitatif financier;
- Difficultés, barrières, obstacles rencontrés et surmontés; et
- Conclusions, leçons tirées et recommandations.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de l'étude théorique sur l'évaluation des projets sur les refroidisseurs présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/9;
- b) Exhorter les agences bilatérales et d'exécution à accélérer la mise en œuvre de projets actuels sur les refroidisseurs ayant des modalités de cofinancement et de remettre un rapport périodique à la 59<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, conformément à la décision 47/26(f) ;
- c) Demander à l'Administrateur principal, Surveillance et Évaluation, d'envisager d'inclure une évaluation finale des projets achevés sur les refroidisseurs dans le cadre du programme de travail d'évaluation à une date future, peut-être en 2011, afin de fournir une vue d'ensemble de ce qui a été réalisé ;
- d) Encourager les agences bilatérales et d'exécution à poursuivre leurs efforts d'exploration de la mise en application des instruments du marché des crédits, tels que le Mécanisme de développement propre ou les normes du Voluntary Carbon Standard, pour le remplacement des équipements à base de HCFC, en particulier les refroidisseurs ;
- e) Suggérer aux agences bilatérales et d'exécution, dans le cas de tous les projets qu'elles pourraient entreprendre en relation avec la conversion des refroidisseurs, de réaliser une analyse approfondie des questions techniques, économiques, financières, de cofinancement et environnementales en relation avec les remplacements et de démontrer la viabilité économique et la durabilité à long terme avant de soumettre la demande aux fins d'approbation. Ce genre de projets, conformément à la décision 47/26(g), ne seront pas financés par le Fonds multilatéral ;
- f) Demander à l'Administrateur principal, Surveillance et Évaluation de

diffuser auprès des agences d'exécution et dans les pays concernés les conclusions et les leçons apprises formulées dans l'étude théorique sur l'évaluation des projets sur les refroidisseurs.

**b) Rapports périodiques au 31 décembre 2008**

**i) Rapport périodique global**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/10 résume les informations financières et les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des projets et des activités financés par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2008. Le rapport comprend trois parties et deux annexes: La Partie I résume les progrès de la mise en oeuvre au niveau des pays; la Partie II résume les activités jusqu'à la fin de 2008 et la Partie III contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds. L'Annexe I contient les données de mise en oeuvre des projets par pays et l'Annexe II, une analyse des données des rapports périodiques.

Questions à traiter:

- Lenteur de la mise en oeuvre ou des décaissements dans des projets indispensables pour l'élimination en 2010 et le renforcement des institutions;
- Projets de refroidisseurs;
- Préparation de PGEH; et
- Incohérences dans les données.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) noter:
- i. Le rapport périodique consolidé du Fonds multilatéral, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/10;
  - ii. Avec préoccupation que les activités de préparation de PGEF allaient prendre généralement plus longtemps que prévu et à inviter instamment les agences d'exécution à achever l'établissement des PGEF, en tenant compte en particulier de la décision 54/39, alinéas c) et h) ;
- b) prier instamment les agences d'exécution de suivre les lignes directrices opérationnelles dans l'établissement des rapports périodiques et d'utiliser le programme de vérification du Secrétariat pour éviter de créer des anomalies dans les données.

**ii) Rapport périodique de coopération bilatérale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/11 contient le rapport périodique sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2008 et mises en œuvre, au titre de la coopération bilatérale, par l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, la Suède, la Suisse.

Questions à traiter:

- Israël et le Portugal n'ont pas envoyé leurs rapports périodiques; et
- Demande de rapports de situation complémentaires sur les projets dont les progrès sont lents.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) prendre note avec satisfaction des rapports périodiques soumis par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Suède et de la Suisse, présentés dans la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/11;
- b) demander aux gouvernements d'Israël et du Portugal de présenter leurs rapports périodiques à la 59<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif;
- c) demander aux gouvernements de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, de l'Italie et du Japon de soumettre à la 59<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif des rapports sur les projets ayant des retards de mise en œuvre, indiqués dans le tableau 2 de la présente note;
- d) demander de nouveaux rapports de situation pour les projets ci-après :
  - i) Stratégie PIP pour les Tonga (TON/REF/361/TAS/01), mise en œuvre par l'Australie ;
  - ii) Stratégie PIP pour le Vanuatu (VAN/REF/36/TAS/02), mise en œuvre par l'Australie ;
  - iii) Plan d'élimination de SAO à Cuba (CUB/PHA/45/INV/32), mis en œuvre par le Canada ;
  - iv) Plan d'élimination du bromure de méthyle au Mexique (MEX/FUM/42/TAS/122), mis en œuvre par le Canada ;

- v) Plan d'élimination de CFC à Sainte-Lucie (STL/PHA/52/INV/12), mis en œuvre par le Canada ;
- vi) Plan d'élimination de CFC au Kenya (KEN/PHA/44/INV/37), mis en œuvre par la France ;
- vii) Plan d'élimination de CFC aux Seychelles (SEY/PHA/51/INV/12), mis en œuvre par la France ;
- viii) Projet de PGF en Éthiopie (ETH/REF/44/TAS/14), mis en œuvre par la France ;
- ix) Projet de PGF en République-Unie de Tanzanie (URT/REF/46/TAS/18), mis en œuvre par la France ;
- x) Réseau de recyclage de SAO au Maroc (MOR/REF/23/TAS/17), mis en œuvre par la France ;
- xi) Plan d'élimination de CFC pour les secteurs des mousses, de la formation aux MAC et de la gestion en République islamique d'Iran; (IRA/PHA/51/INV/181 et IRA/PHA/54/INV/186), mis en œuvre par l'Allemagne ;
- xii) Préparation de PGEH à Maurice (MAR/PHA/55/PRP/20), mise en œuvre par l'Allemagne ;
- xiii) Préparation de PGEH en Inde (IND/PHA/56/PRP/426), mise en œuvre par l'Allemagne ;
- xiv) Mise à jour du PGF au Swaziland (SWA/REF/41/TAS/08), mise en œuvre par l'Allemagne ;
- xv) Mise à jour du PGF pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation en Zambie (ZAM/REF/42/TAS/13), mise en œuvre par l'Allemagne ;
- xvi) Banque régionale de halons pour les pays de l'Afrique orientale et australe (AFR/HAL/35/TAS/29) pour ce qui est du statut de la mise hors service des halons au Kenya, en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie, mise en œuvre par l'Allemagne ;
- xvii) Projet de bromure de méthyle au Mexique (MEX/FUM/54/INV/137), mis en œuvre par l'Italie ;
- xviii) Projet de bromure de méthyle au Maroc (MOR/FUM/56/INV/62), mis en œuvre par l'Italie ;

- xix) Plan d'élimination de CFC aux Philippines (PHI/PHA/44/TAS/77), mis en œuvre par la Suède ;
  - xx) Plan d'élimination de CFC en Serbie (YUG/PHA/43/TAS/22) mis en œuvre par la Suède.
- e) demander au président du Comité exécutif d'écrire au gouvernement du Vanuatu pour le prier instamment de finaliser la législation requise afin de permettre la formation d'agents de douanes en vue de faciliter la conformité au Protocole de Montréal pour ce qui est de la Stratégie PIP à Vanuatu (VAN/REF/36/TAS/02) ;
- f) noter que depuis la décision 17/22, aucun dépassement n'a été permis pour les activités appuyées par le Fonds et, à la lumière de cette décision, à demander que les gouvernements de la France et du Japon modifient la comptabilité dans leurs prochains rapports périodiques au Comité exécutif afin de tenir compte de la règle interdisant les dépassements.

### iii) **Rapport périodique du PNUD**

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/12](#) contient le rapport périodique du PNUD pour des activités menées jusqu'au 31 décembre 2008, avec les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

#### Questions à traiter:

- 137,9 millions \$US ont été approuvés pour des accords pluriannuels (APA) à mettre en œuvre par le PNUD et le solde au 31 décembre 2008 était de 44,6 millions \$US;
- 61 APA sont en cours de mise en œuvre dont 20 (approuvés il y a plus d'un an) ont décaissé moins de 20 pour cent des fonds approuvés;
- Retards dans les APA dus à des problèmes d'appels d'offres et de retards dans la signature des documents de projets;
- 11 projets sont classés comme ayant des retards de mise en œuvre et font l'objet de procédures d'annulation de projet;
- Retards dans la préparation de plans de gestion des HCFC (PGEH), reliés à des retards dans la signature des documents et des changements de gouvernement;
- Retards dans un plan de gestion des frigorigènes (PGF) dus à l'approbation tardive d'un système de permis et à des changements dans l'Unité nationale de l'ozone (UNO), dans un projet sur le bromure de méthyle en raison de problèmes de conception, dans des projets de stockage des halons à cause de la signature tardive des

documents et de changements de gouvernement, dans la stratégie pour les inhalateurs à doseur à cause de changements institutionnels au sein du gouvernement; et

- Retards dans les projets de refroidisseurs dus aux délais pour l'obtention du cofinancement, à des catastrophes naturelles et aux nombres limités de refroidisseurs.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique du PNUD présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/12;
- b) Demander la remise de rapports périodiques supplémentaires à la 59<sup>e</sup> réunion pour les accords pluriannuels suivants :
  - i) Bangladesh : plan national d'élimination des SAO;
  - ii) Pérou : plan de gestion de l'élimination finale;
  - iii) Togo : plan de gestion de l'élimination finale;
- c) Prendre note que le PNUD soumettra à la 59<sup>e</sup> réunion un rapport sur un maximum de 11 projets dont la mise en œuvre accuse un retard, y compris cinq projets dont la mise en œuvre connaissait aussi un retard en 2007;
- d) Demander la remise de rapports périodiques supplémentaires à la 59<sup>e</sup> réunion pour les activités de préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC suivantes :
  - i) Angola (ANG/PHA/55/PRP/08);
  - ii) El Salvador (ELS/PHA/55/PRP/23);
  - iii) Panama (PAN/PHA/55/PRP/28);
- e) Demander la remise de rapports périodiques supplémentaires à la 59<sup>e</sup> réunion pour les projets de plans de gestion des frigorigènes dans les pays suivants :
  - i) Barbade (BAR/REF/43/TAS/11 et 12);
  - ii) Maldives (MDV/REF/38/TAS/05);
- f) Demander la remise d'un rapport périodique supplémentaire à la 59<sup>e</sup> réunion pour le projet de bromure de méthyle à Fidji (FIJ/FUM/47/TAS/17);

- g) Demander la remise de rapports périodiques supplémentaires à la 59<sup>e</sup> réunion pour les projets de banques de halons dans les pays suivants :
- i) Chili (CHI/HAL/51/TAS/164);
  - ii) Sierra Leone (SIL/HAL/51/TAS/15);
- h) Demander la remise d'un rapport périodique supplémentaire à la 59<sup>e</sup> réunion pour le projet d'inhalateurs à doseur en République de Moldavie (MOL/ARS/54/TAS/20) en raison d'un manque d'activité en 2008;
- i) Demander la remise de rapports périodiques supplémentaires à la 59<sup>e</sup> réunion pour les projets de refroidisseurs suivants :
- i) Brésil (BRZ/REF/47/DEM/275);
  - ii) Colombie (COL/REF/47/DEM/65);
  - iii) Cuba (CUB/REF/47/DEM/36);
  - iv) Région de l'Amérique latine (LAC/REF/47/DEM/36).

**iv) Rapport périodique du PNUE**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/13](#) contient le rapport périodique du PNUE pour des activités menées jusqu'au 31 décembre 2008, avec les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- 8,4 millions \$US ont été approuvés pour des accords pluriannuels (APA) à mettre en oeuvre par le PNUE et le solde au 31 décembre 2008 était de 4,7 millions \$US;
- 62 APA sont en cours de mise en œuvre dont 7 (approuvés il y a plus d'un an) ont décaissé moins de 20 pour cent des fonds approuvés;
- Le PNUE s'attend à décaisser tous les fonds restants en 2009;
- Les soldes engagés et non-engagés dans le budget 2008 du PAC;
- Des cas de décaissement nul ou de mise en œuvre lente;
- 3 projets régionaux et 6 projets mondiaux ont été retardés, en plus des 8 projets déjà classés comme des projets avec des retards de mise en œuvre et qui font l'objet de procédures d'annulation de projet;
- Les retards dans la préparation de projet pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH);

- Le PNUE se penche sur les enjeux de l'étude mondiale sur les défis associés au stockage des halons;
- Absence, en apparence, de progrès dans le projet mondial sur les refroidisseurs;
- Absence d'information dans le rapport périodique du PNUE sur les activités de 2009 pour les ateliers sur les inhalateurs à doseur;
- Absence de décaissements pour les projets de renforcement des institutions approuvés il y a plus d'un an;
- Envisager l'annulation éventuelle du projet de renforcement des institutions au Brunei Darussalam faute de signature des documents appropriés après plusieurs tentatives;
- La préparation de projet a servi au financement de l'Unité nationale de l'ozone (UNO) pour la coordination d'un plan de gestion de l'élimination finale (PGEF);
- Des avances incluses dans les rapports sur les fonds décaissés;
- Possibilité de compenser le financement pour la perte de fonds non imputés;
- Possibilité de reporter des activités à cause de l'impossibilité de transférer des fonds; et
- Des questions posées par le Secrétariat n'ont pas obtenu de réponse pour plusieurs projets.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique du PNUE contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/13;
- b) Demander que le PNUE précise dans la présentation de son rapport périodique à la 58<sup>e</sup> réunion :
  - i) Comment le PNUE entend verser tous les fonds non décaissés en 2009, comme il est indiqué dans son rapport périodique et comment il corrigera ces estimations si elles ne sont pas correctes;
  - ii) Si le PNUE est en mesure de rembourser les soldes non engagés du budget du programme d'aide à la conformité (PAC) de 2008;
- c) Demander que des comptes rendus de suppléments de situation soient présentés à la 59<sup>e</sup> réunion pour les projets et plans individuels énumérés dans le tableau 2 ci-dessus;
- d) Noter que le PNUE compte huit projets classés dans la catégorie des projets accusant du retard, notamment cinq projets qui étaient

déjà classés comme tels l'année précédente, et noter aussi qu'un rapport sur ces projets devra être soumis à la 59<sup>e</sup> réunion;

- e) Demander que des comptes rendus supplémentaires de situation soient présentés pour les activités de préparation de PGEH suivantes qui accusent des retards : Antigua-et-Barbuda (ANT/PHA/55/PRP/12), Bahamas (BHA/PHA/55/PRP/15), Bahreïn (BAH/PHA/55/PRP/19), la Barbade (BAR/PHA/55/PRP/18), Belize (BZE/PHA/55/PRP/21), Grenade (GRN/PHA/55/PRP/13), Guyana (GUY/PHA/55/PRP/16), Honduras (HON/PHA/55/PRP/25), Oman (OMA/PHA/55/PRP/17), Paraguay (PAR/PHA/55/PRP/20), Saint-Kitts-et-Nevis (STK/PHA/56/PRP/14), Sainte-Lucie (STL/PHA/55/PRP/13), Saint-Vincent-et-les Grenadines (STV/PHA/55/PRP/13), Sao Tomé-et-Principe (STP/PHA/55/PRP/15), Sri Lanka (SRL/PHA/55/PRP/34), et Suriname (SUR/PHA/55/PRP/14);
- f) Demander que le PNUE aborde les questions soulevées dans le présent document par le Secrétariat dans l'étude mondiale sur les difficultés associées au stockage de halons dans les pays en développement (GLO/HAL/52/TAS/281) et présente cette étude au Secrétariat pour approbation avant sa diffusion ;
- g) Examiner si des activités additionnelles sont requises du PNUE à la lumière du peu d'activité pour le projet mondial du PNUE dans le secteur des refroidisseurs (GLO/REF/48/TAS/275) et demander qu'un compte rendu supplémentaire de situation soit présenté à la 59<sup>e</sup> réunion ;
- h) Demander qu'un compte rendu supplémentaire de situation soit préparé pour le projet mondial d'ateliers sur les inhalateurs à doseur (GLO/ARS/52/TAS/282) et présenté à la 59<sup>e</sup> réunion, à laquelle le PNUE peut indiquer les activités qui restent à exécuter dans le cadre de ce projet ;
- i) Demander que des comptes rendus supplémentaires de situation soient présentés :
  - i) Pour les projets de renforcement des institutions qui figurent dans les tableaux 3 et 4 ci-dessus ;
  - ii) Pour répondre aux questions du Secrétariat concernant les projets de renforcement des institutions suivants : Palaos (TTR/SEV/53/INS/05), Guyana (GUY/SEV/48/INS/13) et Iraq (IRQ/SEV/54/INS/01) ;

- j) Demander au Secrétariat du Fonds d'envoyer une lettre d'annulation éventuelle du projet de renforcement des institutions au Brunéi Darussalam (BRU/SEV/43/INS/05) demandant instamment la signature des documents pertinents pour soutenir le renforcement des institutions au Brunéi Darussalam, et demander qu'un rapport sur ces efforts soit présenté à la 59<sup>e</sup> réunion ;
  - k) Demander instamment le recrutement d'un Administrateur du Bureau de l'ozone pour le projet de renforcement des institutions en Barbade (BAR/SEV/46/INS/13) et la signature de l'accord du projet dans les plus brefs délais, et demander qu'un compte rendu supplémentaire de situation sur les activités soit présenté à la 59<sup>e</sup> réunion ;
  - l) Demander qu'un compte rendu supplémentaire de situation soit présenté à la 59<sup>e</sup> réunion sur :
    - i) Le projet de renforcement des institutions au Pérou (PER/SEV/37/INS/31) concernant les difficultés administratives et leur résolution ;
    - ii) L'utilisation de fonds alloués à la préparation de projet pour financer la coordination d'un plan de gestion de l'élimination finale par l'Unité nationale d'ozone dans le projet de renforcement des institutions en Guinée-Bissau (GBS/SEV/50/INS/09) ;
  - m) Demander au PNUE d'indiquer clairement les avances séparément des décaissements pour les activités figurant dans les rapports périodiques présentés au Fonds multilatéral ;
  - n) Envisager d'amortir la perte de fonds non comptabilisés dans toute approbation future de projets de renforcement des institutions en Ouganda (UGA/SEV/13/INS/02) ;
  - o) Demander au PNUE de faire rapport sur sa mission en République populaire démocratique de Corée et sur la situation concernant le transfert de fonds au pays pour la mise en œuvre du projet.
- v) **Rapport périodique de l'ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/14 contient le rapport périodique de l'ONUDI pour des activités menées jusqu'au 31 décembre 2008, avec les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- 154,9 millions \$US ont été approuvés pour des APA à mettre en oeuvre par l'ONUDI et le solde au 31 décembre 2008 était de 34,5 millions \$US;
- 60 APA sont en cours de mise en oeuvre dont 7 (approuvés il y a plus d'un an) ont décaissé moins de 20 pour cent des fonds approuvés;
- Faible taux de décaissements pour plusieurs APA, incluant les PGEH pour le Burundi, l'Érythrée, la Guinée, le Honduras, le Mexique, le Niger et le Yémen;
- Possibilité d'un changement dans l'APA du Yémen pour les solutions de remplacement des hydrocarbures;
- 7 projets sont classés comme ayant des retards de mise en oeuvre et font l'objet de procédures d'annulation de projet;
- Retards dans la préparation de projet pour le secteur du bromure de méthyle en Serbie et dans la préparation des PGEH pour Bahreïn, la Bosnie Herzégovine, le Qatar, l'Arabie saoudite, le Soudan et le Yémen;
- Des documents et/ou de la documentation pour faciliter le déblocage des ressources pour le renforcement des institutions en Bosnie Herzégovine et au Qatar doivent être signés; et
- Persistance de retards dans les activités de stockage des halons en Bosnie Herzégovine et en Jamahiriya arabe libyenne.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) prendre note du rapport périodique de l'ONUDI, présenté dans la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/14;
- b) demander que des rapports de situation sur les projets ci-après soient présentés à la 59<sup>e</sup> Réunion:
  - i) PGEF au Burundi, en Érythrée, en Guinée, au Honduras et au Niger;
  - ii) Préparation de projet dans le secteur des fumigènes;
  - iii) Activités de préparation de PGEH au Bahreïn (BAH/PHA/55/PRP/20), en Bosnie-Herzégovine (BHE/PHA/55/PRP/23), au Qatar (QAT/PHA/55/PRP/11), en Arabie saoudite (SAU/PHA/55/PRP/05), au Soudan (SUD/PHA/55/PRP/21) et au Yémen (YEM/PHA/55/PRP/29);

- iv) Renforcement des institutions en Bosnie-Herzégovine (BHE/SEV/43/INS/19);
  - v) Renforcement des institutions au Qatar (QAT/SEV/49/INS/08);
  - vi) Projet de stockage de halons en Bosnie-Herzégovine (BHE/HAL/42/TAS/18);
  - vii) Projet de stockage de halons en Jamahiriya arabe libyenne (LIB/HAL/47/TAS/26);
- c) noter que l'ONUDI rendra compte à la 59<sup>e</sup> Réunion de sept projets ayant des retards de mise en œuvre en 2008, donc quatre projets déjà classés dans cette catégorie en 2007;
  - d) prier le gouvernement de Bosnie-Herzégovine d'accélérer la signature du document de projet, afin de faciliter le décaissement des fonds pour le projet de renforcement des institutions (BHE/SEV/43/INS/19);
  - e) prier le gouvernement de Qatar d'accélérer la signature des accords requis et de fournir tous les documents exigés, afin de faciliter le décaissement des fonds pour le projet de renforcement des institutions (QAT/SEV/49/INS/08).

**vi) Rapport périodique de la Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/15 contient le rapport périodique de la Banque mondiale pour des activités menées jusqu'au 31 décembre 2008, avec les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- 566,4 millions \$US ont été approuvés pour des APA à mettre en œuvre par la Banque mondiale et le solde au 31 décembre 2008 était de 56,5 millions \$US;
- 27 APA sont en cours de mise en œuvre dont 5 (approuvés il y a plus d'un an) ont décaissé moins de 20 pour cent des fonds approuvés (ce qui est lié pour l'un d'entre eux à la signature de l'accord de subvention). Huit autres APA ont des soldes résiduels importants et/ou des difficultés de mise en œuvre;
- 3 projets sont classés comme ayant des retards de mise en œuvre et ils font l'objet de procédures d'annulation;

- Des difficultés persistent pour la signature des accords de subvention dans certains APA;
- Faible taux de décaissements dans 3 APA;
- Retards dans la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH);
- Un projet sur le bromure de méthyle a été retardé; et
- Le projet mondial sur les refroidisseurs connaît des retards pour l'obtention du cofinancement.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique de la Banque mondiale, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/15 ;
- b) Demander que des rapports de situation supplémentaires soient soumis à la 59<sup>e</sup> réunion sur les projets suivants :
  - i) Plan national de gestion de l'élimination des CFC à Antigua-et-Barbuda (ANT/PHA/44/INV/10) ;
  - ii) Plan national d'élimination des SAO en Argentine (ARG/PHA/47/INV/148) ;
  - iii) Plan national d'élimination des SAO en Tunisie (TUN/PHA/49/INV/47) ;
  - iv) Activités de préparation de PGEH en République populaire de Chine (CPR/PHA/55/PRP/467 et CPR/PHA/55/PRP/468), en Équateur (ECU/PHA/55/PRP/40), aux Philippines (PHI/PHA/55/PRP/84), en Thaïlande (THA/PHA/55/PRP/151) et au Vietnam (VIE/PHA/55/PRP/50) ;
  - v) Projet de démonstration sur le bromure de méthyle (ARG/FUM/29/DEM/93) ;
  - vi) Projet mondial sur les refroidisseurs (GLO/REF/47/DEM/268) ;
- c) Prendre note que la Banque mondiale communiquera un rapport à la 59<sup>e</sup> réunion sur un total de trois projets connaissant des retards de mise en œuvre et qui étaient déjà classés dans cette catégorie en 2007.

**c) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2008**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/16 contient l'évaluation des plans d'activités des agences d'exécution pour 2008, à l'aide des indicateurs d'efficacité adoptés dans la décision 41/93, des pondérations révisées adoptées dans la décision 47/51 pour toutes les agences ainsi que des indicateurs d'efficacité adoptés à la 48<sup>e</sup> réunion pour le Programme d'aide à la conformité, des objectifs adoptés par le Comité exécutif pour les plans d'activités de 2008 (décisions 54/7 à 54/10) et des rapports périodiques et financiers des agences présentés à cette réunion. Ce document présente aussi une analyse de tendances pour chacun des neuf indicateurs d'efficacité utilisés dans les évaluations précédentes et les résultats de l'évaluation qualitative de la performance des agences d'exécution d'après les commentaires transmis par les agents des Unités nationales de l'ozone (UNO). Il se termine par les observations et les recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter:

- Performance des agences d'exécution par rapport aux indicateurs d'efficacité inclus dans leurs plans d'activités de 2008 ou par rapport à des objectifs établis par des décisions du Comité exécutif;
- Analyse des autres indicateurs d'efficacité quantitatifs;
- Le PNUE a achevé 264 des 295 activités spéciales du PAC prévues en 2008; 16 activités n'ont pas été achevées et la situation des 15 autres n'est pas claire;
- Évaluation qualitative du degré de satisfaction ou de grande satisfaction face à la performance des agences d'exécution en 2008.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note:

- a) De l'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution par rapport à leurs plans d'activités de 2008, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/16;
- b) Des résultats de l'évaluation quantitative de l'efficacité des agences d'exécution de 2008 sur une échelle de 100, comme suit : PNUD (76), PNUE (88), ONUDI (95) et Banque mondiale (72);
- c) Du fait que le PNUE a indiqué avoir entièrement atteint les objectifs d'efficacité du Programme d'aide à la conformité approuvés à la décision 48/7;
- d) Du fait que les agences d'exécution (Canada, France, Allemagne, PNUD, PNUE, ONUDI et Banque mondiale) ont reçu une évaluation qualitative de leur efficacité très satisfaisante ou satisfaisante de la part des Bureaux nationaux de l'ozone dans le cadre de l'évaluation générale de l'efficacité en 2008.

**d) Rapport sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/17 contient des rapports périodiques sur la mise en œuvre des projets suivants : le plan national d'élimination pour le Liban et le rapport de vérification du programme d'élimination de la production de CFC au Venezuela. Il contient aussi une demande de révision des objectifs d'élimination du bromure de méthyle, mentionnés dans les conditions révisées et acceptées pour le Maroc.

Questions à traiter: aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter:

***Liban***

- a) prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la cinquième tranche du plan national d'élimination des CFC au Liban;
- b) prendre note du rapport de vérification de la consommation de CFC en 2008;
- c) approuver le programme annuel de mise en oeuvre 2009-2010.

***Maroc***

- d) Prenant note que l'élimination totale du bromure de méthyle sera réalisée en 2012 au Maroc et qu'aucun financement supplémentaire n'est demandé pour l'élimination de 58,7 tonnes PAO, le Secrétariat recommande au Comité exécutif de rajuster le calendrier d'élimination du bromure de méthyle au Maroc tel que l'indique le tableau du niveau convenu révisé pour la consommation de bromure de méthyle au Maroc.

***Venezuela***

- e) Féliciter le gouvernement du Venezuela et la Banque mondiale pour les efforts déployés afin de se conformer à la décision 54/15 a) et pour avoir mis en oeuvre avec succès la vérification de 2008 visant à confirmer la cessation soutenue de la production de CFC à l'usine de Produven au Venezuela;
- f) Demander ce qui suit :
  - i) Au gouvernement du Venezuela et à la Banque mondiale, de présenter au Secrétariat du Fonds le plan annuel de 2009 qui sera inclus dans le rapport sur les projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports à être présentés à la 59<sup>e</sup> réunion;

- ii) À la Banque mondiale, d'inciter Produven à mettre en oeuvre les mesures suggérées afin de réduire les pertes, y compris une évaluation approfondie des pertes, et de prendre tous les moyens utiles pour produire le meilleur vide possible lors de la vidange des conteneurs et des tuyaux flexibles, et
- iii) À la Banque mondiale, de poursuivre la vérification des installations de Produven pour qu'un rapport sur les activités de 2009 soit présenté à temps pour être examiné à la deuxième réunion de 2010, afin de s'assurer de la fermeture permanente des installations de production de CFC de cette usine.

## 7. Propositions de projets

### a) Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/18 comprend cinq sections : une analyse du nombre de projets et d'activités présentés par les agences d'exécution et bilatérales à la 58<sup>e</sup> réunion; des questions d'orientation identifiées durant le processus d'examen des projets; les projets et les activités soumis pour approbation globale; les projets d'investissement soumis pour examen individuel et les activités et projets qui ne sont pas requis pour la conformité.

#### Questions à traiter:

- Niveaux du financement des projets de renforcement des institutions après 2010; et
- Confidentialité des données sur les HCFC déclarées aux termes de l'article 7.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver la liste des 44 projets et activités figurant à l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/18 de même que les conditions ou dispositions pertinentes incluses dans les fiches d'évaluation du projet correspondant, ainsi que les activités suivantes :

- a) Approbation de l'accord entre le gouvernement de Haïti et le Comité exécutif pour le plan de gestion de l'élimination finale qui figure à l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/34 au montant total en principe de 190 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 24 700 \$US pour le PNUE, et 150 00 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 13 500 \$US pour le PNUD, et la première tranche du projet au montant indiqué à l'annexe I du présent document; et
- b) Approbation de la mise en oeuvre des programmes associés aux tranches pertinentes des projets pluriannuels.

**b) Projet de rapport sur les critères et les lignes directrices pour la sélection des projets de destruction des SAO (décision 57/6)**

[Texte à inclure dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/1/Add.2]

**c) Coopération bilatérale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/20 fournit un aperçu des demandes des agences bilatérales et précise si elles sont admissibles à l'approbation du Comité exécutif, à la lumière des montants maxima de la coopération bilatérale disponibles pour 2009. Deux demandes sont pleinement traitées dans ce document.

Questions à traiter: aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) approuver les demandes de préparation de projet pour la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC au Kenya et aux Seychelles; et
- b) demander au trésorier de déduire la somme de 192 100 \$US (y compris les frais d'agence) du solde de contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2009 pour les projets bilatéraux approuvés ci-dessus.

**d) Amendements aux programmes de travail de l'année 2009**

**i) PNUD**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/21 contient 7 activités présentées par le PNUD : 4 demandes de préparation de projet dans le secteur des HCFC; 2 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions (RI) et une demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources. Les demandes pour la préparation de projet dans le secteur des HCFC ont été recommandées pour approbation globale et ont donc été examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Le reste est recommandé pour examen individuel.

Questions à traiter:

- Demandes de financement, pour un maximum de deux ans, pour le renouvellement des projets de RI en Colombie et en Malaisie à la lumière de la décision 57/36 et du point 10 de l'ordre du jour : et
- Demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources afin de maximiser les avantages climatiques de l'élimination des

HCFC, étant donné l'absence de directive du Comité exécutif sur la question et à la lumière du point 11 de l'ordre du jour.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner:

- a) Les demandes à la lumière de la décision 57/36(b). Une fois les demandes approuvées, le Comité pourrait également faire part au gouvernement de ces pays des observations présentées à l'Annexe 1 du présent document
- b) La proposition à la lumière des informations fournies ci-dessus et lors de la discussion du point 11 de l'ordre du jour, Mécanismes de financement spéciaux destinés à garantir des revenus supplémentaires provenant de prêts et d'autres sources.

**ii) PNUE**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/22 contient 21 activités présentées par le PNUE, incluant 3 demandes de fonds additionnels pour la préparation de PGEH, 10 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions (RI) et 8 propositions pour de nouveaux PGEH, des tranches de PGEF et de PNE qui sont discutées dans les documents de pays respectifs. Huit de ces activités sont recommandées pour approbation globale et ont été examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Treize projets sont recommandés pour examen individuel et onze d'entre eux sont examinés dans ce document du programme de travail.

Questions à traiter:

- Demande de financement de la phase II, deuxième année, du projet de RI pour les États fédérés de la Micronésie à condition que les données du programme de pays pour 2008 soient remises à la 58<sup>e</sup> réunion;
- Demandes de financement, pour un maximum de 2 ans, du renouvellement des projets de RI dans 9 pays, à la lumière de la décision 57/36 et du point 10 de l'ordre du jour; et
- Demande de préparation de projet additionnelle pour un PGEH en République démocratique de Corée à la lumière de la décision 57/16a) qui demande au PNUE de confirmer les moyens de décaissement des fonds dans ce pays.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- Approuver la demande de prorogation du projet de renforcement des

institutions pour les Etats fédérés de Micronésie (phase II, année 2) au niveau de financement de 30 000 \$US, moyennant la présentation des données du programme de pays pour 2008 à la 58<sup>e</sup> réunion.

- Examiner les demandes de prorogation de projets de renforcement des institutions pour les pays suivants à la lumière de la décision 57/36 b) : Afghanistan, Bhoutan, Cambodge, République démocratique du Congo, Kenya, Myanmar, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa et Soudan. Après leur approbation, le Comité exécutif pourrait aussi souhaiter transmettre aux gouvernements les observations figurant à l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/22.
- Considérer d'approuver le financement supplémentaire pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC en République populaire démocratique de Corée en attendant un rapport du PNUE sur les possibilités de transfert de fonds au gouvernement de la RPD de Corée, en vertu de la décision 57/16 c).

### iii) **ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/23 contient 14 activités présentées par l'ONUDI, incluant 9 demandes de préparation additionnelle pour des PGEH et des projets d'investissement dans les HCFC; 3 demandes de renouvellement du renforcement des institutions (RI), un projet sur le bromure de méthyle et un projet d'assistance technique pour la mobilisation de ressources. Dix activités sont recommandées pour approbation globale et examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Les demandes concernant le renouvellement du RI et la mobilisation de ressources sont recommandées pour examen individuel.

#### Questions à traiter:

- Demandes de financement, pour un maximum de 2 ans, pour le renouvellement des projets de RI au Mexique, en République arabe syrienne et en Turquie, à la lumière de la décision 57/36 et du point 10 de l'ordre du jour; et
- Demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources afin de maximiser les avantages climatiques de l'élimination des HCFC, étant donné l'absence de directive du Comité exécutif sur la question et à la lumière du point 11 de l'ordre du jour.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner :

- Les demandes de renouvellement de renforcement des institutions pour

le Mexique, la république arabe syrienne et la Turquie en fonction de la décision 57/36 b). Après leur approbation, le Comité exécutif peut aussi souhaiter présenter aux gouvernements de ces pays les observations figurant à l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/23 ; et

- La proposition de mobilisation des ressources à la lumière des renseignements présentés par l'ONUDI, et lors de la discussion du point 11 de l'ordre du jour, Mécanismes de financement spéciaux destinés à garantir des revenus supplémentaires provenant de prêts et d'autres sources.

**iv) Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/24 contient 4 activités présentées par la Banque mondiale : une demande de fonds additionnels pour la préparation d'un projet pilote sur les SAO au Mexique, deux demandes pour le renouvellement du renforcement des institutions (RI) et une demande d'assistance technique pour un projet de mobilisation de ressources. Seule la demande de fonds additionnels pour la préparation d'un projet pilote sur les SAO au Mexique est recommandée pour approbation globale et a été examinée au point 7a) de l'ordre du jour. Le reste est recommandé pour examen individuel.

Questions à traiter:

- Demandes de financement, pour un maximum de 2 ans, pour le renouvellement des projets de RI en Jordanie et en Thaïlande, à la lumière de la décision 57/36 et du point 10 de l'ordre du jour; et
- Demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources afin de maximiser les avantages climatiques de l'élimination des HCFC, étant donné l'absence de directive du Comité exécutif sur la question et à la lumière du point 11 de l'ordre du jour.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner :

- Les demandes de renforcement des institutions à la lumière de la décision 57/36b). Après les avoir approuvées, le Comité exécutif pourrait aussi transmettre aux gouvernements de ces pays les observations figurant dans l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/24.
- La proposition de mobilisation des ressources à la lumière des informations présentées ci-dessus et des discussions sur le point 11 de l'ordre du jour, Mécanismes de financement spéciaux destinés à

garantir des revenus supplémentaires provenant de prêts et d'autres sources.

**e) Projets d'investissement**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/18 contient une liste de six projets recommandés pour examen individuel (voir tableau 1). Tous les autres projets d'investissement en cours et nouveaux ont été recommandés pour approbation globale et sont examinés au point 7a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter: Le tableau 1 suivant présente chacun des six projets qui doivent être examinés pour approbation individuelle. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans le document de projet du pays correspondant mentionné dans le tableau.

Tableau 1 : Liste des projets soumis à un examen individuel

Pays	Projet	Agence	Enjeux	document Ex/Com
<b>Secteur des mousses</b>				
Brésil	Projet pilote pour valider le méthyle comme agent de gonflage dans la fabrication de mousses de polyuréthane (phase I)	PNUD	Validation d'une technologie pour l'élimination des HCFC	58/27
Égypte	Validation/Démonstration des solutions de remplacement à faible coût pour l'utilisation des hydrocarbures comme agent de gonflage dans la fabrication des mousses de polyuréthane	PNUD	Validation d'une technologie pour l'élimination des HCFC	58/33
<b>Plans d'élimination</b>				
Iraq	Plan national d'élimination (première tranche)	PNUE, ONUDI	Plan d'élimination pour un pays à gros volume de consommation	58/36
RDP de Corée	Plan national d'élimination (cinquième tranche)	PNUE	Rapport du PNUE sur les modalités de transfert des fonds	58/37
<b>Secteur de la production</b>				
Inde	Élimination graduelle du secteur de production des CFC: plan annuel de mise en œuvre de 2009	Banque mondiale	Vérification des importations n'a pas été présentée avec le plan d'élimination accélérée de la production	58/35
Inde	Plan d'élimination du tétrachlorure de carbone pour les secteurs de la consommation et de la production: programme annuel de 2009	Banque mondiale	Qualité du rapport de vérification Consommation de 2008 supérieure à la consommation maximale autorisée selon l'accord	58/35

**8. Programmes de pays**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/45 contient un programme de pays présenté au nom du gouvernement de l'Iraq.

Questions à traiter: aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner :

- a) Approuver le programme de pays de l'Iraq, en précisant que l'approbation du programme de pays ne signifie pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leur niveau de financement. L'approbation du programme de pays de l'Iraq ne porte pas atteinte au fonctionnement des mécanismes de réglementation des situations de non-conformité prévus au Protocole de Montréal.
- b) Demander au gouvernement de l'Iraq de remettre chaque année au Comité exécutif de l'information sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de pays, conformément à la décision du Comité exécutif sur l'application des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, par. 135). Le premier rapport, conforme au modèle approuvé et portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, doit être remis au Secrétariat du Fonds avant le 1<sup>er</sup> mai 2010, au plus tard.

## 9. Facteurs liés au coût du financement de l'élimination des HCFC

- a) **Établissement des priorités technologiques d'élimination des HCFC en vue de minimiser les autres conséquences sur l'environnement (décision 57/33)**

[Texte à inclure dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/1/Add.2]

- b) **Analyse des nouvelles approches entourant les deuxièmes reconversions, la détermination de la date limite d'installation et les autres questions en instance concernant les HCFC (décision 57/34)**

[Texte à inclure dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/1/Add.2]

## 10. Renforcement des institutions : modes de financement après 2010

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/48](#) contient la réimpression d'un document sur l'examen des arrangements actuels relatifs au financement du renforcement des institutions (RI) et le renforcement de la capacité des pays visés à l'article 5 et analyse la demande de poursuite du soutien du RI par rapport aux mesures de réglementation existantes dans le Protocole de Montréal. Il examine aussi les implications de la décision XIX/6 de la dix-neuvième Réunion des Parties qui a imposé de nouvelles obligations concernant une élimination accélérée des HCFC et fournit au Comité exécutif des options pour le financement des projets de RI après 2010.

### Questions à traiter:

- Maintien du financement pour un appui général du RI aux niveaux actuels;
- Rééquilibrage du soutien du RI vers la livraison d'un financement à travers l'unité de gestion de projet, mise en place dans le cadre d'un PGEH; et
- Indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner ce qui suit:

- De manière générale, le soutien à la création et au maintien des UNO est reconnu comme une grande réussite du Fonds et a grandement contribué à l'atteinte de la conformité;
- Le coût du RI, avec une moyenne actuelle de 7 millions \$US par an, est modeste et depuis la création du Fonds les augmentations ont été minimales;
- Il semblerait que, sous une forme ou une autre, le soutien du financement du RI est nécessaire pour continuer de s'assurer que tous les objectifs d'élimination seront atteints de manière durable (incluant les HCFC et de possibles HFC futurs);
- Une fois réalisés tous les objectifs d'élimination aux termes du Protocole de Montréal, on s'attend à ce que les gouvernements prennent éventuellement la responsabilité de la gestion des UNO et pour faciliter cette étape, il conviendrait d'envisager le transfert graduel du financement des UNO du Fonds multilatéral, vers les gouvernements nationaux concernés;
- La seule option réaliste de modification des dispositions actuelles serait de considérer le financement du RI avec les coûts de l'unité de gestion du projet de PGEH, dans l'idée d'envisager un rééquilibrage du financement entre les deux institutions;
- Si tel était le cas, le niveau du financement de RI disponible pour les gouvernements nationaux changerait peut-être assez peu par rapport aux niveaux actuels pour les pays visés à l'article 5 (et ne devrait certainement pas diminuer pour les 95 pays qui reçoivent actuellement le financement minimum de 30 000 \$US par année).

**11. Mécanismes de financement spéciaux destinés à garantir des revenus supplémentaires provenant de prêts et d'autres sources (décisions 55/2 et 57/37)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/49 explore les usages possibles de mécanismes de financement spéciaux pour intégrer des revenus et des prêts additionnels ainsi que les enjeux juridiques, structurels et administratifs éventuels, associés à de tels mécanismes. Il conclut que rien n'empêche le Fonds multilatéral de financer d'autres activités (tels que des surcoûts non autorisés) à condition qu'elles soient reliées à l'élimination des SAO requise aux fins des mesures de réglementation et qu'il ne semble pas y avoir de problèmes structurels ou administratifs associés à l'intégration d'une structure distincte au sein du Fonds multilatéral. Il conclut également que le risque présenté par l'exploration de mesures associées aux mécanismes spéciaux est minimal et que les retombées pourraient être substantielles et recommande l'instauration du mécanisme spécial à titre provisoire. Il suggère que la mobilisation de ressources puisse être approuvée à partir des ressources régulières du Fonds à condition de répondre aux critères proposés. Il propose de commencer par un nombre limité de projets pilotes couverts par des contributions supplémentaires volontaires. Il suggère une étude

complémentaire sur les questions liées au financement du carbone, les règles onusiennes concernant les risques associés aux crédits de carbone et l'accès aux marchés du carbone.

Questions à traiter:

- Établir un mécanisme intérimaire;
- Approuver les demandes de mobilisation de ressources selon des critères;
- Critères de mobilisation des ressources;
- Recherche de contributions supplémentaires volontaires auprès des Parties intéressées pour un nombre limité de projets pilotes; et
- Besoin d'une étude complémentaire.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- (a) Noter le rapport sur le mécanisme de revenus supplémentaires provenant des prêts et d'autres sources, tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/49.
- (b) Mettre en place, à titre provisoire, le mécanisme afin d'offrir des avantages climatiques et environnementaux supplémentaires, associés au projet d'élimination des SAO, et de pouvoir, dans un premier temps, recevoir des revenus supplémentaires provenant des contributions volontaires en sus des contributions mises en recouvrement auprès du Fonds multilatéral.
- (c) Approuver:
  - (i) Des activités de mobilisation des ressources afin de coordonner le fonctionnement du mécanisme et de mettre en place des mécanismes internes qui pourraient être utilisés pour développer plus avant le mécanisme grâce à des ressources du Fonds, sous réserve de l'application des critères précisés à l'alinéa c) ii) ci-dessous;
  - (ii) Les critères des demandes émanant des agences d'exécution pour mobiliser des ressources en vue d'obtenir des avantages climatiques et environnementaux en plus de ceux obtenus grâce aux surcoûts convenus, en exigeant que:
    - a) Les résultats des efforts de mobilisation de ressources soient associés à un ou plusieurs PGEH) que l'agence devra présenter;
    - b) De telles propositions devraient aboutir à des projets (y compris des projets de surveillance et de vérification) qui devraient les rendre admissibles pour les droits d'émission de carbone, dont l'avantage financier profiterait, au moins en partie, au Fonds multilatéral en contrepartie de l'avance de capital requise pour accroître les avantages climatiques et environnementaux;

- (d) Charger le Secrétariat, avec le concours du Président, de rechercher auprès des donateurs intéressés des financements afin d'accompagner un petit nombre de projets pilotes grâce à des contributions volontaires qui seraient versés sur le compte du mécanisme provisoire pour compléter les contributions actuellement disponibles qui proviennent du projet de refroidisseurs en Thaïlande et faire rapport à la 59<sup>e</sup> réunion sur l'avancement des travaux;
- (e) Demander au Secrétariat:
  - (i) Et au Trésorier d'étudier les retombées d'une gestion optimale des droits d'émission pour obtenir des avantages en matière de changements climatiques et de protection de l'environnement grâce aux marchés mondiaux de droits d'émission du carbone en vue de rendre opérationnel cette composante du mécanisme, et de faire rapport à la 60<sup>e</sup> réunion à ce sujet; et
  - (ii) De solliciter l'avis des spécialistes indépendants du marché du carbone sur la manière dont ce marché pourrait être exploité au mieux à plus long terme dans le cadre du mécanisme afin qu'il puisse être fait rapport sur leurs contributions, en toute hypothèse, à la 60<sup>e</sup> réunion.

## **12. Rapport sur la réduction des émissions et l'élimination du tétrachlorure de carbone (décision 55/45)**

[Texte à inclure dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/1/Add.2]

## **13. Comptes provisoires de 2008**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/51 présente les états financiers du Fonds multilatéral, des quatre agences d'exécution et du Secrétariat.

Questions à traiter: aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- (a) Prendre note des comptes provisoires du Fonds pour l'année 2008;
- (b) Prendre note des mesures prises par le Trésorier pour faire état des ajustements découlant du rapprochement des comptes pour l'exercice 2007;
- (c) Prendre note du fait que les comptes finals du Fonds seront présentés à la 59<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- (d) Prendre note du fait que le PNUE et le Fonds multilatéral feront l'objet d'une vérification externe en juin et juillet et de la visite du vérificateur externe à Montréal du 15 au 26 juin 2009.

**14. Projet de rapport du Comité exécutif à la vingt et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/52 contient le projet de rapport du Comité exécutif à la prochaine réunion des Parties, un document qui résume les décisions les plus importantes prises par le Comité à sa 57<sup>e</sup> réunion.

Questions à traiter : Puisque la période visée par ce rapport inclut aussi la 58<sup>e</sup> réunion, le rapport devra être mis à jour immédiatement après la finalisation du rapport de la 58<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: après l'examen du projet de rapport, le Comité exécutif pourrait souhaiter autoriser le Secrétariat à finaliser le rapport à la lumière des délibérations ayant eu lieu et des décisions prises à la 58<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, ainsi que toute autre observation émise par les membres du comité exécutif sur ce point.

**15. Questions diverses**

Toute question qui pourrait être soulevée pendant la réunion.

---